



Mesdames, Messieurs les Conseillers
communautaires

Loches, le 3 décembre 2021

OBJET

CONVOCATION AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LOCHES SUD TOURAINE

Vu la loi 99-586 du 12 juillet 1999 art. 36-1 et l'art. L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine assemblée plénière de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine qui se tiendra le Jeudi 9 décembre 2021 à 18H00 à l'Espace Agnès SOREL – LOCHES

Conformément à la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 prolongeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 31 juillet 2022, le quorum est toujours fixé actuellement au tiers des membres présents et chaque membre de l'assemblée délibérante peut être porteur de 2 pouvoirs

Une retransmission en direct sera organisée et accessible depuis la page Facebook ainsi que sur la chaîne YouTube de Loches Sud Touraine

ORDRE DU JOUR – ADDITIF

- Eau et assainissement : Procédure administrative relative à l'instauration des périmètres de protection du forage d'eau potable « les grandes Vignes » à Tauxigny-Saint-Bauld »

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Gérard HÉNAULT